

Metz, le 30 janvier 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

Le Responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

GRTGAZ
9 avenue de l'Europe
92270 BOIS COLOMBES

OBJET : Dossier de déclaration concernant les travaux d'inspection à Teterchen – Recevabilité

RÉF. : Dossier DIOTA-250122-155134-446-011 – Dossiers PE – Dossiers forages - Teterchen

P.J. : /

Madame, Monsieur,

vous nous avez transmis pour instruction des compléments relatifs au dossier :

Travaux d'inspection - Commune de Teterchen

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

Date de réception du dossier sur Gun Env : 22 janvier 2025

Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-250122-155134-446-011

Dossier réalisé par : Survey

Après examen, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier **est jugé recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 24 mars 2025. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé et complété.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Teterchen pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr/>.

Je prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité Police de l'eau par intérim



Laurent STAAB

Copie transmise pour information :

- Survey
- Commune de Teterchen
- CLE SAGE Bassin Houiller

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)